

JUSTIFICATIFS A FOURNIR SELON LES SITUATIONS

En ce qui concerne les priorités légales :

1- Personnels titulaires d'une RQTH

- Reconnaissance RQTH en vigueur ou dernière RQTH obtenue accompagnée de la demande de renouvellement (si non transmise à l'administration avant)

2- Rapprochement de conjoint

- Attestation de l'employeur du conjoint faisant apparaître la commune d'activité et la date de prise de fonctions
- Copie du livret de famille mentionnant le mariage au 1^{er} septembre 2024 au plus tard
- PACS : copie de l'extrait de naissance portant mention du PACS au 1^{er} septembre 2024 au plus tard + déclaration d'imposition commune

3- Exercice dans un quartier urbain ou se posent des problèmes sociaux et de sécurité (pour les candidats du mouvement inter-académique)

- Attestation de leur académie d'origine certifiant qu'ils ont exercé pendant au moins cinq années dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficile.

En ce qui concerne les critères supplémentaires :

1- Nombre d'enfants mineurs

- Copie du livret de famille

2- L'exercice de l'autorité parentale conjointe (garde alternée, garde partagée, droit de visite) ou l'exercice de l'autorité parentale unique

- Attestation domicile de l'autre parent
- Document officiel actant les modalités de la garde (jugement de divorce, décision de justice)

3- Pour les demandes de mutation des agents en position de détachement, de congé parental et de disponibilité dont la réintégration s'effectuerait dans leur académie d'origine et entraînerait de fait une séparation de leur conjoint ou partenaire

- Attestation de l'employeur du conjoint faisant apparaître la commune d'activité et la date de prise de fonctions
- Copie du livret de famille mentionnant le mariage au 1^{er} septembre 2024 au plus tard
- PACS : copie de l'extrait de naissance portant mention du PACS au 1^{er} septembre 2024 au plus tard + déclaration d'imposition commune

En ce qui concerne la composition du dossier à adresser au service médical et social :

- demande formulée au titre du handicap : imprimé en annexe 8 dûment rempli
- demande formulée au titre du handicap du conjoint ou de l'enfant de l'agent : imprimé en annexe 10 dûment rempli
- demande formulée pour raisons médicales et/ou sociales annexe 9 dûment remplie
- lettre motivant la demande et précisant à quel titre elle est formulée, à savoir pour raisons médicales ou pour situations sociales
- documents médicaux relatifs à la pathologie sous enveloppe destinée aux médecins
- documents sociaux relatifs à la situation sous enveloppe destinée aux assistantes sociales
- justificatifs attestant que la mutation demandée améliorera les conditions de vie de la personne
- s'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

Rappel concernant les candidats à une mutation inter-académique :

La confirmation de mutation doit être envoyée par la voie hiérarchique (rectorat d'origine) accompagnée de la fiche de synthèse Renoirh, des 2 derniers comptes rendus d'entretiens professionnels et des pièces justificatives précitées selon leurs situations.